



Fédération Française de Tir à l'Arc
Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc
Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DEPARTEMENTAL
DU VENDREDI 9 juin 2023

Présents : Robert BLOT, Chantal AUMERSIER, Régine LEQUESNE, Pascal LE GUELLEC,
Bruno MALLET, Gilbert NICOLAS, Nicolas VARNIERE, Frédéric VAUTIER.

Absent excusé : Patrice CHARLET

La séance est ouverte par le Président à 20h15

Secrétariat



Validation du dernier PV du Comité Directeur

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0



Assemblées Générales

2024 étant une année Olympique nous aurons l'obligation de tenir 2 AG.

Une ordinaire en janvier et une éléctive en octobre

Robert BLOT a contacté la Mairie de Yerville. Celle-ci accepte de mettre une salle à disposition pour le samedi 27 janvier.

Pour celle du 5 octobre, c'est Yvetot qui en assurera l'organisation.



Tenues du CD

Suite à la relance de l'Interdep, nous devons prévoir l'achat de nouveaux Tee Shirts afin de compléter le stock existant.

Un devis a été demandé.



Médailles

Le stock actuel étant quasiment épuisé, Robert BLOT avait contacté le fournisseur habituel pour obtenir un devis.

Au regard du montant proposé, Le CD avait demandé au Président de faire d'autres demandes.

Après avis des membres du CD et à l'unanimité, un devis a été validé, la commande passée et la livraison est même effectuée.

Le montant total de la dépense s'élève à 2211.00 € pour 600 médailles.



Chronotirs

Le CD76 à, depuis de nombreuses années, fait l'acquisition de chronotirs.

Le prix de ce matériel n'est pas anodin.

A ce jour le CD dispose de 2 jeux neufs qui tournent sur l'ensemble des compétitions.

Pour obtenir ce matériel, il y a quelques obligations :

1 / Envoyer au Président du CD au début des 2 saisons, un chèque pour la location (18€/jour, 35€/week-end) et un autre pour la caution de 150.00€

2 / Prendre soin du matériel.

Si pour la première il n'y a plus vraiment de problèmes en comparaison aux années précédentes il y a un gros souci sur la seconde.

En effet nous avons constaté il y a quelques mois que les couvercles des 2 jeux (4 valises) étaient cassés.

Aujourd'hui c'est un chargeur qui est HS.

Le problème est que la feuille de suivi n'existant plus (elle n'était plus remplie par les utilisateurs lors de l'échange du matériel) il est difficile de connaître l'origine de la casse, le responsable de celle-ci se gardant bien de le dire, quitte parfois à mettre dans l'embaras le collègue.

Face à ce comportement 2 solutions étaient envisageables.

Ne plus mettre à disposition les chronotirs, charge aux structures d'avoir les leurs, soit de prendre des mesures plus contraignantes.

La feuille de suivi n'étant plus efficace, il est proposé que, dès le début de la prochaine saison hivernale, si un organisateur constate lors de la remise du matériel que celui-ci est endommagé, qu'il prévienne immédiatement le Président du CD afin de dégager sa responsabilité. Dans ce cas, c'est la caution du précédent utilisateur qui sera débitée.

Afin de faire face à des dépenses non négligeables pour changer ou réparer le matériel abimé, il est également proposé de fixer un nouveau tarif à compter de septembre. 20.00 € la journée, 40.00 € le week-end.

La mise à disposition gratuite des chronotirs sur certains événements est maintenue.

Toutefois il sera demandé là aussi d'adresser un chèque de caution au cas où une casse interviendrait lors de l'utilisation du matériel.

Débit de la caution

Pour 8 Abstention 0 Contre 0

Augmentation du tarif

Pour 8 Abstention 0 Contre 0

Petit rappel.

Contrairement aux anciens chronos, les nouveaux sont dotés sur le coté d'un témoin de charge. Ce n'est pas la peine de recharger systématiquement si la barre de couleur verte n'est pas à son minimum. C'est très mauvais pour les batteries.

Finances



Situation du compte principal et du livret

Le solde du compte principal à ce jour est de 19 528.84 €. Celui du livret de 11 840.29 €

Commission Sportive et Parcours



Calendrier hivernal 2023 / 2024

En janvier dernier, au terme de la tenue de l'Assemblée Générale du CD76 à St Aubin les Elbeuf, il a été procédé à l'élaboration du calendrier sportif de la saison hivernal pour la prochaine saison.

Cette réunion des représentants des structures à pour unique objectif de cadrer les compétitions, d'éviter les doublons et au final, satisfaire l'ensemble des organisateurs en obtenant parfois après d'âpres discussions des compromis.

Lors de la dernière réunion, le club d'Epouville avait proposé d'organiser un concours les 18 et 19 novembre mais de le délocaliser à Fecamp.

Cette proposition avait fait l'objet d'un mini débat. Cette organisation avait été inscrite au calendrier.

Il convient de préciser que cette réunion ne peut se prévaloir à ce stade des obligations réglementaires à respecter. C'est juste une réunion de « cadrage ».

A l'issue de la période accordée aux structures qui prenait fin le 17 mai dernier, pour inscrire la(les) compétition(s) au calendrier, c'est désormais le CD qui a la main pour vérifier les inscriptions et les valider.

La Commission Sportive du CD76 par la voix de son Président à constater qu'en réalité le concours inscrit par Epouville pour Fécamp était contraire à la réglementation et en particulier à l'article B.5.3 du manuel de l'arbitre qui stipule : **« Un club sans arbitre en activité ne pourra pas organiser de compétition officielle (sélective ou qualificative pour une compétition nationale Championnat) »**.

En effet même si sur le papier c'est Epouville qui inscrit le concours et qui de surcroît à 1 arbitre actif dans son effectif, sur le terrain c'est bien Fecamp qui en sera l'organisateur alors que cette structure n'a plus d'arbitre.

Même si la démarche d'Epouville est louable à plusieurs titres, il n'en demeure pas qu'elle est contraire à la réglementation.

Afin d'éviter que cette pratique de devienne récurrente et possiblement pénalisante pour d'autres structures remplissant les conditions pour organiser un concours, il est demandé aux membres du CD d'autoriser la Commission Sportive à ne pas valider cette inscription.

Après de longues discussions cette décision est mise au vote

Pour 4 Abstention 2 Contre 2

De ce fait le concours inscrit par Epouville qui devait se tenir à Fécamp les 18 et 19 novembre prochain n'est pas validé.



Elaboration des calendriers des concours

Afin d'éviter de multiples déplacements des Présidents et Arbitres, il avait été proposé de profiter de la présence d'un grand nombre d'entre eux à l'Assemblée Générale du CD pour élaborer le calendrier hivernal et potentiellement les arbitrages.

Cette proposition avait été plebicitée et est effective depuis quelques années.

Cette information figure en bas de page sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale adressé à l'ensemble des structures quelques temps avant la tenue de l'AG.

De ce fait, c'est ce jour là et uniquement ce jour là que les structures doivent se proposer pour organiser. Il ne peut y avoir la moindre dérogation.

Pour rappel la présence des clubs et compagnies à l'AG (CD et CR) est obligatoire pour prétendre à une organisation.



Challenge salle CD76.

Initialement prévu en mars prochain à Yerville, le CD76 se pose la question du chauffage de la salle de Yerville l'hiver prochain.

En effet les dernières séances de la préfilière ont été déplacées et le dernier concours sélectif pour les adultes initialement prévu à la fin du mois de janvier derniera tout simplement été annulé.

Afin de ne pas se retrouver dans un situation analogue l'an prochain il est proposé de tenir la prochaine édition du Challenge à Saint Martin en Campagne le 10 mars

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0



Les Trophées des Mixtes.

Suite à l'organisation d'Epouville, 3 équipes ont participé à la phase finale la semaine dernière. Toutes nos félicitations à Grand Quevilly, Rouen Arc Club et Yerville.

Concernant l'édition 2024 c'est la CHTA qui en assurera l'organisation le dimanche 17 mars.

Commission Arbitres



Les arbitrages sur la saison hivernale 2023 / 2024

Le plus gros des affectations a été fait le jour de l'Assemblée Générale.

Les arbitres absents se sont adressés directement au PCDA.

A ce jour il reste quelques places à pourvoir ou quelques ajustements à faire.



Examens

Nicolas a présenté 4 candidats à l'examen du 15 avril dernier.

Carton plein pour la Seine Maritime.

Le CD76 adresse toutes ses félicitations aux candidats



Formation 2023

Une «news » vient d'être publiée sur le site du CD avec 2 documents associés : Une notice d'information et le formulaire pour l'inscription

A ce jour 3 candidats sont en formation et 2 devraient passer l'examen en fin d'année.

Des demandes pour la session 2023 sont déjà enregistrées.

Commission jeune et formation



Préfilière 2022 / 2023

La Commission jeune et formation remercie les clubs de Yerville et Yvetot d'avoir accepté de mettre à disposition leurs locaux et terrains lors des dernières séances.

Il est proposé d'allouer une compensation financière à ces 2 structures

Pour 8 Abstention 0 Contre 0



Préfilière 2023 / 2024

13 inscriptions sont annoncées.

Logiquement les séances devraient se dérouler à Yerville.

Si le problème de chauffage rencontré il y a quelques mois dans la salle venait à se reproduire, le Président de la Commission verrait pour trouver un autre point de chute afin de pouvoir mener à bien les séances.

Questions diverses



Jumièges

Un message avait été adressé le 22 février dernier à l'ensemble des clubs avec en parallèle une « new » sur le site, pour trouver des volontaires afin d'encadrer des initiations sur la base de loisirs de Jumièges le dimanche 14 mai de 11h00 à 18h00 dans le cadre d'une manifestation organisée par le Département, « Naturellement Sport 76 ». Il n'y avait eu que 3 volontaires ce qui n'était pas assez.

Ne sachant pas si la demande avait bien été transmise à l'ensemble des entraîneurs ou assistants, une relance avait été envoyée directement sur les messageries.

Au final Le Président du CD76 a été obligé de prévenir le Département que le CD76 ne serait pas présent à cette manifestation.

Le CD trouve cela fort regrettable d'autant plus que nous comptons plus de 50 entraîneurs et assistants.

Pour mémoire le CD participe financièrement aux recyclages et formations de ces personnes.

A l'instar des arbitres qui bénéficient également d'aides mais qui doivent assurer un minimum d'arbitrage, le CD se pose la question de savoir si l'aide financière allouée ne pourrait pas être conditionnée à une participation obligatoire à des initiations d'où qu'elles viennent, Département ou Comité Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Président du CD 76
Robert BLOT

Le Secrétaire Général
Pascal LE GUELLEC